

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 septembre 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 24 août 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois de juillet 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Caroline **Ziade**



**Annexe aux lettres identiques datées du 24 août 2016
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre pendant le mois de juillet 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
6 juillet 2016	14 h 00	Dans le secteur de Zalqa, aux abords de la ville de Chebaa, alors que Mohamed Hachem faisait paître son troupeau de chèvres, sept soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont violé la ligne de retrait (dans un secteur sur la Ligne bleue revendiqué par le Liban), pénétré en territoire libanais et tenté de kidnapper le berger sans y parvenir. Ils ont alors conduit le troupeau, composé de 450 têtes de caprins, jusqu'aux fermes de Chebaa occupées. L'ensemble du troupeau a été ramené dans le territoire libanais à 18 heures.
11 juillet 2016	19 h 50	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué de façon provocante une mitrailleuse montée sur un véhicule en direction du territoire libanais et de soldats de l'armée libanaise.
12 juillet 2016	10 h 00	En face de la localité de Rmeïch, à proximité du point Khallet el-Boudiyé, des soldats de l'ennemi israélien ont traversé la barrière technique accompagnés de trois excavatrices D9 et d'une autre de marque Poclain. Ils se sont employés à tracer une piste d'environ 300 mètres de long entre les points B39 et B38-1, sans franchir la Ligne bleue. Les travaux se sont achevés à 19 heures et les soldats ont regagné la Palestine occupée, accompagnés de leurs engins.
	10 h 20	Depuis l'intérieur du poste d'Aïta el-Chaab ouest-2, en face de la localité du même nom, cinq soldats de l'ennemi israélien ont pointé leurs armes pendant deux minutes en direction des soldats cantonnés au poste de l'armée libanaise à Rouaïssset el-Hadab, avant de repartir en direction de la Palestine occupée.
13 juillet 2016	09 h 30	En Palestine occupée, en face de la localité de Rmeïch, à proximité du point Khallet el-Boudiyé, des soldats de l'ennemi israélien ont traversé la barrière technique, accompagnés de quatre excavatrices D9, d'une trancheuse et d'un char Merkava dont ils ont braqué le canon en direction du territoire libanais. Ils se sont employés à tracer une piste entre les points B39 et B38-1, sans franchir la Ligne bleue, puis ont regagné la Palestine occupée, accompagnés de leurs engins.
	18 h 00	Un incendie s'est déclaré en Palestine occupée, en face du point B33, au sud-ouest de Rmeïch, et s'est propagé jusque dans le territoire libanais sur une distance d'environ deux kilomètres. Les déflagrations de sept mines ont été entendues pendant l'incendie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
14 juillet 2016	08 h 00 – 14 h 30	En face des localités de Boustan et de Marouahine, près du point AP263, alors que des soldats de l'ennemi israélien, certains en tenue et d'autres en civil, procédaient à des travaux d'entretien de la barrière technique, l'un des soldats en civil a fait un geste obscène et provocateur en direction d'une patrouille de l'armée libanaise qui se trouvait en territoire libanais.
	23 h 30	Une patrouille de l'ennemi israélien composée de 25 soldats se déplaçant à bord de sept véhicules de marque Defender s'est approchée depuis la Palestine occupée, en face de la localité d'Adeïssé. Les soldats ont patrouillé le long de la barrière technique et braqué un projecteur et des lampes torches vers le territoire libanais, jusqu'au niveau de la localité de Sarda. Ils ont regagné la Palestine occupée le lendemain à 1 heure.
15 juillet 2016	16 h 15	Près du poste de l'ennemi israélien à Cheik Abbad, en face de la localité de Houla, des soldats ennemis ont pointé le canon d'un char Merkava en direction du territoire libanais.
17 juillet 2016	17 h 00	Depuis la Palestine occupée, les forces de l'ennemi israélien ont provoqué plusieurs explosions au-dessus des localités de Blida et de Meïš el-Jabal.

Violations de l'espace maritime pendant le mois de juillet 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 juillet 2016	19 h 37	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 204 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
3 juillet 2016	18 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 200 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
4 juillet 2016	18 h 42	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 296 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
6 juillet 2016	18 h 29	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 333 mètres, avant de repartir

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
8 juillet 2016	17 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
10 juillet 2016	19 h 13	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant une minute, jusqu'à une distance de 180 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
11 juillet 2016	18 h 57	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
12 juillet 2016	18 h 33	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 278 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
14 juillet 2016	18 h 32	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant huit minutes, jusqu'à une distance de 203 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
15 juillet 2016	18 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 148 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
16 juillet 2016	23 h 02	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont lancé une fusée éclairante au-dessus des eaux territoriales libanaises.
17 juillet 2016	03 h 00 – 03 h 15	Des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire se trouvant au large de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction d'un bateau de pêche libanais et se sont adressés à ses occupants à trois reprises, en arabe.
	03 h 12	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 333 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	18 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 222 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
20 juillet 2016	18 h 56	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 167 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
22 juillet 2016	18 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
23 juillet 2016	18 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
24 juillet 2016	00 h 22	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute.
	00 h 25	Des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire se trouvant dans les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes.
	00 h 50 – 00 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien s'est approchée de la ligne de bouées illégale. Les soldats qui se trouvaient à son bord ont adressé des mises en garde à l'aide de porte-voix et braqué un projecteur en direction d'un bateau de pêche libanais qui se trouvait à une cinquantaine de mètres au nord de la bouée n°2.
	00 h 50 – 00 h 55	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, l'équipage d'une vedette militaire de l'ennemi israélien a tiré quatre coups de feu en direction d'un bateau de pêche libanais qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises.
25 juillet 2016	08 h 24	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	08 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
26 juillet 2016	18 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
27 juillet 2016	18 h 29	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant une minute, jusqu'à une distance de 148 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
28 juillet 2016	08 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 17 minutes, jusqu'à une distance de 213 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 27	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 22 minutes, jusqu'à une distance de 315 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 48	Au large de Ras-Naqoura, un navire d'entretien de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises une première fois pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 137 mètres, et une deuxième fois pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 165 mètres. Lors de la deuxième fois, les soldats se trouvant à son bord ont lancé une grenade assourdissante dans les eaux territoriales libanaises, puis le navire est reparti en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	12 h 37	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 204 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 241 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant une minute, jusqu'à une distance de 130 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 juillet 2016	18 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	20 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
30 juillet 2016	19 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 280 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

Violations de l'espace aérien pendant le mois de juillet 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
3 juillet 2016	11 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
4 juillet 2016	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, le Sud, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 21 h 5 au-dessus des fermes de Chebaa occupées.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
5 juillet 2016	18 h 35	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 h 15 au-dessus de Naqoura.
	23 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, Baabda, le Metn et Zahlé, avant de repartir le lendemain à 6 h 45 au-dessus de Naqoura.
6 juillet 2016	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Zahlé, Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 16 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	11 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 50 au large de Naqoura.
	16 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 16 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	7 juillet 2016	06 h 20
8 juillet 2016	13 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 15 au-dessus de les fermes de Chebaa occupées.
9 juillet 2016	21 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 15 au-dessus de Naqoura.
10 juillet 2016	10 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à midi au large de Naqoura.
11 juillet 2016	05 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 11 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
12 juillet 2016	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 22 h 30 au-dessus de Naqoura.
	12 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
13 juillet 2016	23 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir le lendemain à minuit 10 au large de Naqoura.
	23 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir le lendemain à 7 heures au-dessus de Kfar Kila.
14 juillet 2016	10 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Bint Jbeil.
15 juillet 2016	12 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
16 juillet 2016	09 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth, le Chouf et le Sud, avant de repartir à 19 h 45 au-dessus de Naqoura.
17 juillet 2016	07 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Chouf, le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 16 h 50 au-dessus de Rmeïch.
	12 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 5 au large de Naqoura.
18 juillet 2016	07 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 9 h 20 au-dessus de

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		Rmeïch.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	17 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Chouf, le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 22 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	22 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir le lendemain à 5 h 45 au-dessus de Naqoura.
19 juillet 2016	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, le Sud, Beyrouth et sa banlieue et Batroun, avant de repartir à 15 heures au-dessus de Rmeïch.
	12 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
20 juillet 2016	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 16 h 20 au-dessus de Rmeïch.
21 juillet 2016	05 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, le Sud et le Chouf, avant de repartir à 13 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, avant de repartir à 11 h 40 au-dessus de Joub Jannine.
22 juillet 2016	11 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 12 h 55 au-dessus de Naqoura.
	13 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 50 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
23 juillet 2016	05 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 35 au-dessus de Rmeïch.
24 juillet 2016	07 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 15 h 10 au-dessus des fermes de Chebaa occupées.
	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 15 h 30 au-dessus de Naqoura.
25 juillet 2016	10 h 35	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au large de Naqoura.
	16 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	21 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, Beyrouth et sa banlieue, Aley et Baabda, avant de repartir le lendemain à 7 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
26 juillet 2016	18 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 heures au-dessus de Kfar Kila.
	19 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 3 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
27 juillet 2016	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir à 20 h 15 au-dessus de Rmeïch.
28 juillet 2016	10 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 heures au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
29 juillet 2016	13 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 19 h 5 au-dessus de Naqoura.
	16 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé la Bekaa et le Sud, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
30 juillet 2016	00 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 6 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 6 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 14 h 40 au-dessus de Naqoura.
	13 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Zahlé, avant de repartir à 15 h 45 au-dessus de Rayak.
	22 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Zahlé. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	31 juillet 2016	11 h 00
17 h 15		Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Rmeïch.
